



REVUE D'ACTUALITÉ DE DROIT DES AFFAIRES

Présentation. La Revue Actualités de Droit des Affaires est dédiée aux commentaires synthétiques des jurisprudences ou textes de droit des affaires. Les commentaires peuvent couvrir tous les champs disciplinaires de droit des affaires.

Le contenu des publications. L'Auteur définit librement les sources à commenter. L'actualité commentée ou analysée peut être une décision de justice, un texte de lois, etc... LegiAfrica adresse périodiquement aux auteurs (le plus souvent deux fois par mois), une synthèse des nouvelles jurisprudences et textes de lois. Les auteurs sont libres d'y retenir les éléments à commenter ou de commenter tout autre élément qu'ils estiment plus pertinents. Pour rester dans l'actualité, il est souhaitable que les décisions ou textes commentés ne soient pas anciens de plus de 6 mois. Eu égard toutefois à la difficulté d'accès à certaines sources de grand intérêt qui peuvent être connues plusieurs mois seulement après leur date, il peut parfois être fait exception à la règle de 6 mois. Il appartiendra à l'auteur d'apprécier l'intérêt d'intégrer le texte ou la décision en question dans sa note d'actualité.

Le volume des notes d'actualités. Les commentaires doivent être synthétiques et doivent comprendre entre 2 et 3 pages maximum ; Type de Police : Times New Roman, Taille de police :12.

Diffusion de la note d'actualité. La note d'actualité est publiée en ligne tous les mois sur la plateforme LegiAfrica, après validation du Comité scientifique. À la fin de chaque trimestre, les différentes commentaires parus au cours des mois formant le trimestre sont publiés en format papier dans le cadre de la Revue « **Actualité Trimestrielle de Droit des Affaires** ».

Direction scientifique. La Revue est placée sous la Direction scientifique de

- Monsieur **Patrice Samuel Aristide BADJI**, Agrégé des Facultés de Droit, Enseignant à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal), Directeur du CREDILA ;
- Monsieur **BIBOUM BIKAY François**, Maître de conférences – HDR, Université de Douala (Cameroun) ;
- Monsieur **KOM KAMSU Maurice**, Maître de conférences, Université de Maroua (Cameroun) ;
- Monsieur **Papa Assane TOURE**, Docteur en droit, Magistrat, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement chargé des Affaires juridiques (Sénégal).

Le Directeur scientifique émet un avis sur tous les commentaires proposés à la publication. Des suggestions de modification ou de clarification peuvent, à cette occasion, être faites aux auteurs avant toute publication.

Comment publier un commentaire ? : Vous êtes enseignant ou praticien de droit et souhaitez partager vos analyses et commentaire de décisions ? vous pouvez rejoindre l'équipe des commentateurs sur simple demande de votre part en adressant un mail à l'adresse : revueatda@legiafrica.com.

Guides de présentation des commentaires. Toute note d'actualité doit respecter les normes suivantes

Noms et Prénoms, Titre et qualité de l'auteur

TITRE

Sommaire (*résumé en 5 lignes maximum*)

Référence de la décision ou de la loi commentée

Commentaire (*Entre 2 et 3 pages maximum*)

Le texte doit être rédigé en bloc, composé de paragraphes. Les paragraphes ne seront pas numérotés. Les plans I, II ; A, B ne sont pas nécessaires vu le volume réduit du texte. En revanche, pour des besoins d'aération et de structure, un plan simplifié I, II peut être utilisé ou encore les paragraphes peuvent, au choix de l'auteur, faire l'objet d'intitulés en Gras.

Il est recommandé d'insérer les citations de jurisprudence de la CCJA ou toute autre décision disponible sur la plateforme dans le corps du texte puisqu'un lien permettra de renvoyer l'abonné vers la source.

LegiAfrica Éditions SAS

Capital social : 1000€
55 Rue du bel air
93240 Stains (France)

Nos Contacts

Tel (Whatsapp) : +33 6 52 14 03 82
Mail : contact@legiafrica.com
Web : www.legiafrica.com

Nos références

N°SIRET : 884 093 444 00013
RCS : Bobigny 884 093 444
Code APE : 5814Z